



PRÉFECTURE DE LA REGION AQUITAINE  
PREFECTURE DE LA GIRONDE



# Recueil des Actes Administratifs

Le texte intégral, les annexes ou tableaux non inclus des actes insérés dans le présent recueil peuvent être consultés et obtenus, sur demande, auprès des directions ou mairies dont ils émanent.  
Il est important d'en noter les références précises (objet, date et service émetteur)

Extrait de la circulaire du ministre de l'Intérieur du 15 juin 1989 :

*"L'insertion d'un texte administratif au recueil par voie d'extraits selon la théorie dite "des mentions essentielles" élaborée par le juge administratif peut être adoptée ..."*

**Spécial n° 25 - du 06 au 07 novembre 2006**

ISSN 1253-7292

# Sommaire

<b>DELEGATIONS DE SIGNATURE - Services Déconcentrés .....</b>	<b>3</b>
Arrêté modificatif - 2006-10-0052 - Modification de la délégation de signature à Monsieur Paul PARRIAUD, directeur départemental des services vétérinaires de la Gironde, en ce qui concerne les marchés de l'Etat - 06/11/2006 .....	3
Arrêté modificatif - 2006-10-0047 - Modification de la délégation de signature à Monsieur Hugues DE CHALUP, directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Gironde, en ce qui concerne les marchés de l'Etat - 06/11/2006 .....	4
Arrêté modificatif - 2006-10-0038 - Modification de la délégation de signature à Monsieur Yves MASSENET, directeur départemental de l'équipement de la Gironde, en ce qui concerne les marchés de l'Etat - 06/11/2006 .....	5
Arrêté modificatif - 2006-10-0051 - Modification de la délégation de signature à Monsieur Henri MULMANN, directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de la Gironde, en ce qui concerne les marchés de l'Etat - 06/11/2006 .....	6
Arrêté modificatif - 2006-10-0050 - Modification de la délégation de signature à Monsieur Louis DANIEL, directeur des services fiscaux la Gironde, en ce qui concerne les marchés de l'Etat - 06/11/2006 .....	7
Arrêté modificatif - 2006-10-0048 - Modification de la délégation de signature à Monsieur Serge MAUVILAIN, directeur régional de la jeunesse, des sports et des loisirs, en ce qui concerne les marchés de l'Etat, pour la direction départementale de la jeunesse et des sports - 06/11/2006 .....	8
Arrêté modificatif - 2006-10-0046 - Modification de la délégation de signature à Monsieur Fabien BOVA, directeur régional de l'agriculture et de la forêt d'Aquitaine et directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Gironde, en ce qui concerne les marchés de l'Etat - 06/11/2006 .....	9
Arrêté modificatif - 2006-10-0100 - Délégation de signature à Madame Lucile AL RIFAÏ, Directrice Régionale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (D.R.C.C.R.F.) - 07/11/2006 .....	10

PREFECTURE DE LA GIRONDE  
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DES PROJETS  
DE L'ETAT  
Bureau des Finances de l'Etat

**Arrêté modificatif du 06/11/2006**

---

**Modification de la délégation de signature à Monsieur Paul PARRIAUD, directeur départemental des services vétérinaires de la Gironde, en ce qui concerne les marchés de l'Etat**

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code des marchés publics ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment les articles 20 et 43 ;

VU le décret du 30 juin 2005 nommant Monsieur Francis IDRAC préfet de la région Aquitaine, préfet de la zone de défense Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU l'arrêté ministériel du 11 janvier 2006 nommant Monsieur Paul PARRIAUD, inspecteur en chef de la santé vétérinaire, directeur départemental des services vétérinaires de la Gironde ;

VU l'arrêté du 27 février 2006 donnant délégation de signature à Monsieur Paul PARRIAUD, inspecteur en chef de la santé vétérinaire, directeur départemental des services vétérinaires de la Gironde, à l'effet de signer les marchés de l'Etat ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

**A R R Ê T E**

ARTICLE PREMIER - Dans la première phrase de l'article premier de l'arrêté du 27 février 2006 donnant délégation de signature à Monsieur Paul PARRIAUD, inspecteur en chef de la santé vétérinaire, directeur départemental des services vétérinaires de la Gironde, à l'effet de signer les marchés de l'Etat, les mots "...dévolus à la personne responsable des marchés ..." sont remplacés par "...prévus pour leur passation ou leur exécution ...".

ARTICLE 2 - le secrétaire général de la préfecture de la Gironde, le trésorier payeur général et le directeur départemental des services vétérinaires de la Gironde, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux, le 06/11/2006

Le Préfet,

**Francis IDRAC**



**Arrêté modificatif du 06/11/2006**

---

**Modification de la délégation de signature à Monsieur Hugues DE CHALUP, directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Gironde, en ce qui concerne les marchés de l'Etat**

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code des marchés publics ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment les articles 20 et 43 ;

VU le décret du 30 juin 2005 nommant Monsieur Francis IDRAC préfet de la région Aquitaine, préfet de la zone de défense Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU le courrier ministériel du 5 septembre 2000 nommant Monsieur Hugues DE CHALUP, directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Gironde ;

VU l'arrêté du 16 janvier 2006 donnant délégation de signature à Monsieur Hugues DE CHALUP, directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Gironde, à l'effet de signer les marchés de l'Etat ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

**A R R Ê T E**

ARTICLE PREMIER - Dans la première phrase de l'article premier de l'arrêté du 16 janvier 2006 donnant délégation de signature à Monsieur Hugues DE CHALUP, directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Gironde, à l'effet de signer les marchés de l'Etat, les mots "...dévolus à la personne responsable des marchés ..." sont remplacés par "...prévus pour leur passation ou leur exécution ...".

ARTICLE 2 - le secrétaire général de la préfecture de la Gironde, le trésorier payeur général et le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Gironde, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux, le 06/11/2006

Le Préfet,

**Francis IDRAC**



**Arrêté modificatif du 06/11/2006**

---

---

**Modification de la délégation de signature à Monsieur Yves MASSENET, directeur départemental de l'équipement de la Gironde, en ce qui concerne les marchés de l'Etat**

---

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code des marchés publics ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment les articles 20 et 43 ;

VU le décret du 30 juin 2005 nommant Monsieur Francis IDRAC préfet de la région Aquitaine, préfet de la zone de défense Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU l'arrêté ministériel du 17 juillet 2000 nommant Monsieur Yves MASSENET, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur départemental de l'équipement de la Gironde ;

VU l'arrêté du 16 janvier 2006 donnant délégation de signature à Monsieur Yves MASSENET, directeur départemental de l'équipement de la Gironde, à l'effet de signer les marchés de l'Etat ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

A R R Ê T E

ARTICLE PREMIER - Dans la première phrase de l'article premier de l'arrêté du 16 janvier 2006 donnant délégation de signature à Monsieur Yves MASSENET, directeur départemental de l'équipement de la Gironde, à l'effet de signer les marchés de l'Etat, les mots "...dévolus à la personne responsable des marchés ..." sont remplacés par "...prévus pour leur passation ou leur exécution ...".

ARTICLE 2 - le secrétaire général de la préfecture de la Gironde, le trésorier payeur général et le directeur départemental de l'équipement de la Gironde, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux, le 06/11/2006

Le Préfet,

**Francis IDRAC**



**Arrêté modificatif du 06/11/2006**

---

**Modification de la délégation de signature à Monsieur Henri MULMANN, directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de la Gironde, en ce qui concerne les marchés de l'Etat**

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code des marchés publics ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment les articles 20 et 43 ;

VU le décret du 30 juin 2005 nommant Monsieur Francis IDRAC préfet de la région Aquitaine, préfet de la zone de défense Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU l'arrêté du ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité en date du 20 août 2003 nommant Monsieur Henri MULMANN, directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de la Gironde ;

VU l'arrêté du 16 janvier 2006 donnant délégation de signature à Monsieur Henri MULMANN, directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, à l'effet de signer les marchés de l'Etat ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

**A R R Ê T E**

ARTICLE PREMIER - Dans la première phrase de l'article premier de l'arrêté du 16 janvier 2006 donnant délégation de signature à Monsieur Henri MULMANN, directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, à l'effet de signer les marchés de l'Etat, les mots "...dévolus à la personne responsable des marchés ..." sont remplacés par "...prévus pour leur passation ou leur exécution ...".

ARTICLE 2 - le secrétaire général de la préfecture de la Gironde, le trésorier payeur général et le directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de la Gironde, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux, le 06/11/2006

Le Préfet,

**Francis IDRAC**



**Arrêté modificatif du 06/11/2006**

---

**Modification de la délégation de signature à Monsieur Louis DANIEL, directeur des services fiscaux la Gironde, en ce qui concerne les marchés de l'Etat**

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code des marchés publics ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment les articles 20 et 43 ;

VU le décret du 30 juin 2005 nommant Monsieur Francis IDRAC préfet de la région Aquitaine, préfet de la zone de défense Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU le courrier ministériel du 31 juillet 2002 nommant Monsieur Louis DANIEL, directeur des services fiscaux de la Gironde ;

VU l'arrêté du 16 janvier 2006 donnant délégation de signature à Monsieur Louis DANIEL, directeur des services fiscaux de la Gironde, à l'effet de signer les marchés de l'Etat ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

**A R R Ê T E**

ARTICLE PREMIER - Dans la première phrase de l'article premier de l'arrêté du 16 janvier 2006 donnant délégation de signature à Monsieur Louis DANIEL, directeur des services fiscaux de la Gironde, à l'effet de signer les marchés de l'Etat, les mots "...dévolus à la personne responsable des marchés ..." sont remplacés par "...prévus pour leur passation ou leur exécution ...".

ARTICLE 2 - l'article 2 de l'arrêté du 16 janvier 2006 susvisé est modifié comme suit :

"en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Louis DANIEL, directeur des services fiscaux de la Gironde, la délégation de signature qui lui conférée par le présent arrêté sera exercée par Monsieur Joël TIXIER, directeur départemental."

ARTICLE 3 - le secrétaire général de la préfecture de la Gironde, le trésorier payeur général et le directeur des services fiscaux de la Gironde, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux, le 06/11/2006

Le Préfet,

**Francis IDRAC**



**Arrêté modificatif du 06/11/2006**

---

**Modification de la délégation de signature à Monsieur Serge MAUVILAIN, directeur régional de la jeunesse, des sports et des loisirs, en ce qui concerne les marchés de l'Etat, pour la direction départementale de la jeunesse et des sports**

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code des marchés publics ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment les articles 20 et 43 ;

VU le décret du 30 juin 2005 nommant Monsieur Francis IDRAC préfet de la région Aquitaine, préfet de la zone de défense Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU l'arrêté du 4 juillet 2005 du ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative nommant Monsieur Serge MAUVILAIN, inspecteur de la jeunesse et des sports, directeur régional de la jeunesse, des sports et des loisirs d'Aquitaine ;

VU l'arrêté du 16 janvier 2006 donnant délégation de signature à Monsieur Serge MAUVILAIN, inspecteur de la jeunesse et des sports, directeur régional de la jeunesse, des sports et des loisirs d'Aquitaine , à l'effet de signer les marchés de l'Etat ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

**A R R Ê T E**

ARTICLE PREMIER - Dans la première phrase de l'article premier de l'arrêté du 16 janvier 2006 donnant délégation de signature à Monsieur Serge MAUVILAIN, inspecteur de la jeunesse et des sports, directeur régional de la jeunesse, des sports et des loisirs d'Aquitaine, à l'effet de signer les marchés de l'Etat, les mots "...dévolus à la personne responsable des marchés ..." sont remplacés par "...prévus pour leur passation ou leur exécution ...".

ARTICLE 2 - le secrétaire général de la préfecture de la Gironde, le trésorier payeur général et le directeur régional de la jeunesse, des sports et des loisirs d'Aquitaine, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux, le 06/11/2006

Le Préfet,

**Francis IDRAC**



**Arrêté modificatif du 06/11/2006**

---

**Modification de la délégation de signature à Monsieur Fabien BOVA, directeur régional de l'agriculture et de la forêt d'Aquitaine et directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Gironde, en ce qui concerne les marchés de l'Etat**

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code des marchés publics ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment les articles 20 et 43 ;

VU le décret du 30 juin 2005 nommant Monsieur Francis IDRAC préfet de la région Aquitaine, préfet de la zone de défense Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU l'arrêté ministériel du 4 novembre 2005 nommant Monsieur Fabien BOVA, ingénieur en chef du génie rural des eaux et forêts en qualité de directeur régional de l'agriculture et de la forêt d'Aquitaine et directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Gironde ;

VU l'arrêté du 27 février 2006 donnant délégation de signature à Monsieur Fabien BOVA, directeur régional de l'agriculture et de la forêt d'Aquitaine et directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Gironde, à l'effet de signer les marchés de l'Etat ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

**A R R Ê T E**

ARTICLE PREMIER - Dans la première phrase de l'article premier de l'arrêté du 27 février 2006 donnant délégation de signature à Monsieur Fabien BOVA, directeur régional de l'agriculture et de la forêt d'Aquitaine et directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Gironde, à l'effet de signer les marchés de l'Etat, les mots "...dévolut à la personne responsable des marchés ..." sont remplacés par "...prévus pour leur passation ou leur exécution ...".

ARTICLE 2 - le secrétaire général de la préfecture de la Gironde, le trésorier payeur général et le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Gironde, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux, le 06/11/2006

Le Préfet,

**Francis IDRAC**



**Arrêté modificatif du 07/11/2006**

---

---

**Délégation de signature à Madame Lucile AL RIFAI, Directrice Régionale de la  
Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (D.R.C.C.R.F.)**

---

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU l'arrêté préfectoral du 29 août 2006 donnant délégation de signature à Mme Lucile AL RIFAI, directrice régionale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ;

VU la demande de modification présentée par Mme AL RIFAI en date du 27 octobre 2006 ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire général pour les affaires régionales ;

**ARRETE**

ARTICLE 1er – Les articles suivants de l'arrêté préfectoral du 29 août 2006 susvisé sont modifiés ainsi qu'il suit :

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucile AL RIFAI et de M. Claude BIREM, la délégation de signature sera exercée par M. Pierre VEIT, chef de service départemental, dans les limites de son ressort territorial.

Article 4 - en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucile AL RIFAI, M. Claude BIREM et de M. Pierre VEIT, la délégation de signature sera exercée par Mme Anne-Marie GOUTEL, inspectrice principale, dans les limites de son ressort territorial.

Article 5 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucile AL RIFAI, et de M. Claude BIREM, de M. Pierre VEIT et de Mme Anne-Marie GOUTEL, la délégation de signature sera exercée par M. Bruno DURAND, inspecteur principal, dans les limites de son ressort territorial.

ARTICLE 2 – M. le Secrétaire général pour les affaires régionales et Mme la Directrice régionale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux, le 07/11/2006

Le Préfet,

**Francis IDRAC**

